

Politique du conseil

Section de la politique : Conseil d'administration Sous-section de la politique : Développement du sport

Titre de la politique : Entrainement

Énoncé de politique

Natation Canada tient les entraineurs actifs dans les clubs affiliés et aux compétitions sanctionnées aux normes éducatives, personnelles et professionnelles les plus élevées. Un corps d'entraineurs inclusif dans Natation Canada a un impact positif sur le développement personnel et athlétique des nageurs dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de performance.

Objectif

Natation Canada croit que la démographie des entraineurs dans les clubs affiliés reflète la démographie des inscrits en natation au Canada. Il est important de veiller à ce que le développement des entraineurs, à tous les niveaux de direction, soit inclusif.

Natation Canada croit que les entraineurs ont un impact profond sur le développement des nageurs dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de performance. En tant que tel, l'entraineur a un « devoir de diligence » en ce qui concerne le développement personnel et sportif de ses nageurs. En raison de ce rôle, il est impératif qu'un bon entraineur favorise un environnement d'entrainement et de compétition sûr et positif pour les nageurs tout au long de leur participation au sport. Un encadrement responsable maximise les avantages pour les nageurs tout en minimisant les risques potentiels ou inhérents. Ceci est accompli par des entraineurs bien préparés et à jour.

Les comportements et les responsabilités des entraineurs dans les clubs affiliés et les compétitions, et le rôle de l'entraineur dans le développement des nageurs sont guidés par un code de conduite et d'éthique professionnelle de Natation Canada.

Application

En collaboration avec des organisations partenaires, Natation Canada recherche et définit les comportements acceptables des entraineurs et s'assure que les entraineurs adhèrent aux normes et aux paramètres qui se concentrent sur la compétence technique, le professionnalisme, la sécurité et le développement des nageurs. Cela inclut, mais n'est pas limité à,

- la promotion du métier d'entraineur en tant que profession ouverte à tous
- l'élaboration et la supervision d'un code de conduite et d'éthique professionnelle qui traite :
 - o la responsabilité de l'entraineur qualifié pour les questions concernant le métier d'entraineur, l'entrainement et le développement des nageurs, et
 - o le rôle et la responsabilité de l'entraineur d'aider chaque personne (athlète, officiel, parent, etc.) à atteindre son potentiel dans notre sport.
 - o l'application de sanctions appropriées pour les entraineurs qui n'adhèrent pas au code de conduite et d'éthique professionnelle de Natation Canada,
- le développement et le soutien d'une approche inclusive et à multiples facettes du développement des entraineurs et des méthodes d'entrainement, qui comprend :
 - o la certification
 - le mentorat
 - o une expérience pertinente
 - o des études universitaires pertinentes



o le perfectionnement professionnel

Natation Canada travaille avec l'Association canadienne des entraineurs (ACE), Entraineurs du Canada, l'Association canadienne des entraineurs de natation (ACEN) et les associations provinciales membres dans la conception et la prestation de possibilités de développement des entraineurs.

Responsabilités

Organisme

Conseil – comité du développement du sport

Action

- Veille à ce que toutes les politiques du conseil d'administration relatives à l'entrainement soient alignées sur la stratégie appropriée de développement des athlètes.
- Procède à une évaluation de l'avancement des étapes/objectifs/programmes stratégiques en matière d'entrainement.

Directeur général

- Délègue les initiatives d'entrainement à une structure opérationnelle appropriée;
- Communique une position forte concernant le rôle et la mise en œuvre effective des normes en matière d'entrainement dans le développement à long terme des nageurs;
- 3. Développe un système de registre, de rapport et d'évaluation qui permet de contrôler régulièrement l'efficacité du développement national et international des entraineurs :
- Développe et fais évoluer continuellement la stratégie globale de communication et de consultation pour conduire le changement parmi les clubs, les membres des associations provinciales et Natation Canada concernant les initiatives d'entrainement.

Limites

En tant que membre de Natation Canada, une association provinciale fait partie intégrante de la prestation et des opérations de développement, des responsabilités et des comportements des entraineurs. Par le biais du mandat opérationnel de l'ACE, une association provinciale est tenue de fournir des services de certification des entraineurs tels qu'ils sont développés, dirigés et mandatés par Natation Canada et l'ACE

Références

Programme du PNCE

Maintien de la formation et de la certification
Politiques du PNCE

Révisée et approuvée

Approuvée : 18 septembre 2015 Révisée et approuvée : 23 mars 2021